

LES ENJEUX

Les Traicts du Croisic sont une vaste **baie sablo-vaseuse** de plusieurs **centaines d'hectares**.

Lien entre les marais salants de Guérande et l'océan, ils abritent **chaque année plus de 20 000 oiseaux !**

Ceux-ci viennent notamment s'y **nourrir** et s'y **reposer**, assurer leur **quiétude** lors de ces étapes de leur cycle de vie est ainsi vital. Quelques espèces emblématiques des Traicts :

Bernache cravant

Branta bernicla

La Bernache cravant raffole dans les Traicts de la Zostère naine, petite plante aquatique. Elle vient passer l'hiver puis repart se reproduire dans les toundras arctiques. C'est plus de 3 500 bernaches qui fréquentent les Traicts du Croisic chaque année !



© DGEST FDC44

Zostère naine

Zostera noltei

Une des rares espèces de plantes aquatiques, la zostère n'est pas une algue, elle possède ainsi des tiges et racines, et peut fleurir ! Cette plante protégée est très appréciée des oiseaux, notamment des canards et des oies



© FDC44

Barge à queue noire

Limosa limosa islandica

Les Traicts du Croisic et les marais salants de Guérande abritent chaque hiver 10% de la population islandaise de barge à queue noire, soit plus de 8 000 oiseaux. Cette espèce menacée représente un enjeu de conservation à l'échelle internationale.



© DGEST FDC44

Les Réserves de Chasse et de Faune Sauvage ont pour principaux objectifs :

1. protéger les populations d'oiseaux migrateurs conformément aux engagements internationaux
2. assurer la protection des milieux naturels indispensables à la sauvegarde d'espèces menacées
3. favoriser la mise au point d'outils de gestion des espèces de faune sauvage et de leurs habitats

Celle des Traicts du Croisic a été instituée en **1973** afin de protéger sa **grande diversité et richesse ornithologique**, et perdure depuis.

Dans le cadre de la Stratégie Nationale des Aires Protégées (**SNAP**), les Traicts du Croisic ont vu leur réglementation étendue afin de permettre la **tranquillité** et la **pérennité** des oiseaux et herbiers de zostères.

CONTACT

Fédération Départementale des Chasseurs de Loire-Atlantique
Rémi MORIN - Bureau de la Réserve de Chasse et Faune Sauvage des Traicts du Croisic
Gare maritime, place d'Armes, 44490 LE CROISIC
06 81 73 93 00
rmorin@chasseurdefrance.com

Association agréée au titre de la protection de l'Environnement

Document imprimé avec
le soutien de la

FONDATION
FRANÇOIS
SOMMER



Réserve de Chasse et de Faune Sauvage

TRAICTS DU CROISIC



© D. GEST FDC44

© A. DIEAN FDC44

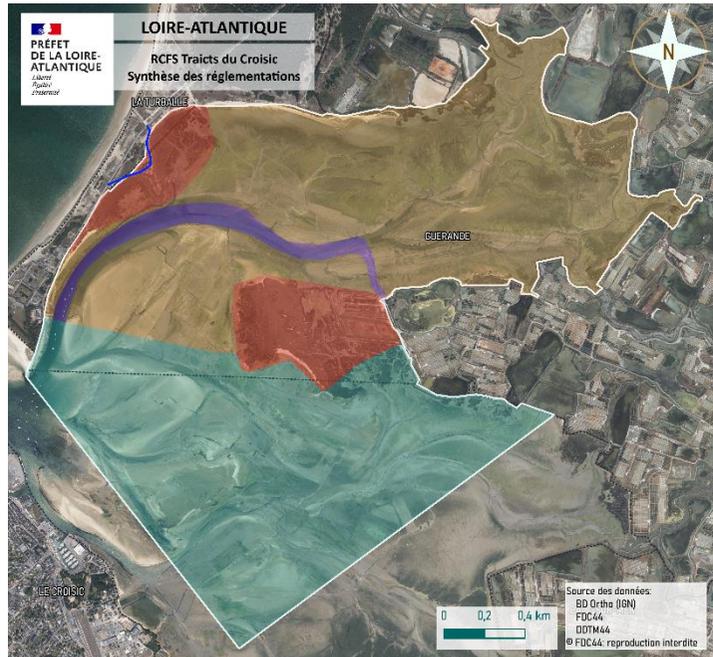
PRÉFET
DE LA LOIRE-ATLANTIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité



Arrêté inter-préfectoral n°2024/222
Arrêté n°2024/SEE/0210

CARTOGRAPHIE



Légende :

- Péri-mètre de la RCFS : interdiction d'accès du 15/10 au 15/03 *
- Zone à protection renforcée : Accès interdit à l'année *
- Petit Traict : Activités nautiques interdites à l'année *
- Grand Traict : Activités nautiques non-motorisées autorisées du 16/03 au 14/10 *
- Chenal de Pen-Bron : Activités nautiques à propulsion humaine autorisées du 16/03 au 14/10 *
- Sentier de Pen-Bron **
- Limites communales

* Sauf services de contrôle, secours et sécurité, professionnels et usages autorisés dans l'arrêté inter préfectoral

** Le tracé du sentier balisé peut être adapté par le Conservatoire du Littoral, en cohérence avec les enjeux de conservation

